

*Autrefois, en 1938, en Haut Pays bigouden...*



## *Les "Chemises vertes" au temps des petits pois.*



L' "affaire " est relatée par toute la presse régionale de juin et de décembre 1938. Nous tenterons de la synthétiser ici.

### Les Chemises vertes :

Dans les années 30, Henry Dorgères et ses *Chemises vertes* enflammèrent le monde paysan.

Ce mouvement extrémiste de droite, néo -fasciste, s'éteignit sous le Front populaire.

Dans ce qui suit, nous voyons ses membres en conflit avec l'usiner Hénaff de Pouldreuzic, qui achetait et traitait les récoltes de petits pois de la région de Lesneut.

**En mai 1938, le Comité de défense paysanne avait lancé un tract à Pouldreuzic, Plovan et Plozévet :**

« Producteurs de petits pois, le prix de 100fr. imposé par les usiniers est un prix de famine. La défense paysanne donne l'ordre de ne pas cueillir de petits pois sans être assuré du prix minimum de 150 fr. aux 100 kilos(prix de transaction).

Un service d'ordre exercera une répression très sévère contre ceux qui ne voudront pas se soumettre. »

Pour la défense paysanne,  
DIVANACH.

Le mardi 7 mai, un car transportant une trentaine de membres de la Défense paysanne arriva à Pouldreuzic. Les *Chemises vertes* entèrent dans la cour de l'usine Hénaff et versèrent du pétrole sur 4 tonnes de petits pois. M. Burel de Plovan fut pris à parti et insulté tandis qu'une partie de son chargement était pétrolé. La population demanda une répression sévère contre ces hommes, proches de ceux qui *pétrolèrent* et enflammèrent un autobus place de la Concorde, le 6 février 1934.

Albert Le Bail, député, écrivit au Ministre de l'Agriculture :

Monsieur le Ministre et cher ami,

Un conflit particulièrement douloureux est né dans la région du Sud-Finistère depuis le début de la campagne des petits-pois.

Cette campagne est d'une importance toute particulière dans notre pays. Elle permet aux cultivateurs, lorsque les prix sont convenables, de recueillir le fruit de leurs durs labeurs . Elle donne des moyens temporaires d'existence à la population ouvrière et à la petite industrie de nos campagnes.

La culture des petits pois est, du reste, une des plus intéressantes dans la région car elle convient fort bien à des terres qui ne donneraient qu'un faible rendement si elles étaient exploitées d'une

façon différente.

Les cultivateurs demandaient un prix minimum leur assurant une rémunération normale de leurs efforts et nous ne pouvons que les approuver et les soutenir . Un compromis aurait pu intervenir et aboutir à une solution approchant de la justice .

La volonté paysanne calmement affirmée aurait triomphé de certaines résistances industrielles, nous en sommes persuadés.

Malheureusement, des éléments troubles et qui affirment leur confiance en la seule action directe, ont profité de la situation pour se livrer à des agressions contre des cultivateurs isolés et des usines, rendant inutilisables des produits livrés et à livrer .

Ces éléments qui prétendent contribuer à la défense paysanne ne représente nullement la paysannerie de chez nous, travailleuse et soucieuse d'ordre et de discipline.

Nous vous demandons d'intervenir dans le conflit et d'accepter de tenter une mission conciliatrice.. Les paysans de mon pays accueilleront votre décision avec sympathie et respect .Ils sauront la faire respecter contre tous les factieux, de quelque côté qu'ils viennent.

Une décision s'impose d'urgence, la campagne des petits pois est très courte .

Si les difficultés n'étaient point résolues d'urgence, ce serait la ruine pour notre région, si éprouvée déjà au point de vue agricole .

Veuillez agréer ...

A Le Bail



Fin des années 30 à Kergoff (Plouzévet)

Environs de **POULDREUZIC** - Le Marché aux petits Pois  
Route de Penhors



début du 20ème siècle

L'affaire fut rapidement confiée au Tribunal correctionnel qui rendit son jugement au début du mois de décembre 1938.

Joseph Divanach : 4 mois de prison et 400fr. D'amende

Les journaux le *Finistère*, la *Dépêche* et le *Citoyen* donnent des détails du procès.

Nous donnerons seulement le verdict :

## TRIBUNAL CORRECTIONNEL

### **Le Tribunal a rendu son jugement dans l'affaire des incidents de la campagne des petits pois.**

Nous avons relaté le 10 décembre les débats en correctionnelle du procès survenu à la suite des incidents de la campagne des petits pois. Plusieurs jugements avaient été rendus. Ceux qui concernaient une quinzaine d'inculpés avaient été remis à quinzaine.

Le tribunal correctionnel a rendu lundi dernier son jugement.

Ont été condamnés : MM. Joseph Divanach, de Penhors, 4 mois de prison,

200 fr. d'amende ; Pierre Corneec, 2 jours de prison, 50 fr. d'amende ; Pierre G..., 30 fr. d'amende ; François G..., 25 fr. d'amende ; Hervé Lozachmeur, 50 fr. d'amende ; René Pérennou, 60 fr. d'amende ; Corentin Le Goff, 6 jours de prison, 50 fr. d'amende ; Louis Corneec, 50 fr. d'amende ; Jean Nédélec, 60 fr. d'amende ; tous étaient cultivateurs à Guengat ; Jean Pernez, de Plonéis, 8 jours de prison, 60 fr. d'amende ; Vincent Le Floch, de Plonéis, 10 jours de prison, 60 fr. d'amende ; Jean-Guillaume Gentric, de Plozévet, 10 jours de prison, 60 fr. d'amende ; Michel Gentric, de Landudec, 60 fr. d'amende ; Alain Le Saux, de Landudec, 50 fr. d'amende ; Laurent Daniel, de Plonéour-Lanvern, 6 jours de prison, 60 fr. d'amende.

En ce qui concerne les mineurs Pierre G..., 18 ans et Corentin Le Goff, 20 ans, les parents sont déclarés civilement responsables.

Les peines de prison ont toutes été prononcées avec sursis.

Tous les inculpés sont condamnés solidairement à payer à titre de dommages et intérêts une somme de 8.102 fr. 95 à l'usine Hénaff.